

Conférence régionale du 07 juillet 2021

GUIDE À DESTINATION DES ÉLUS



**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

Sommaire

« Je souhaite augmenter le nombre de places en crèches et améliorer l'accueil des enfants des familles défavorisées »

Table Ronde I La politique petite enfance : un levier déterminant pour prévenir et lutter contre la pauvreté (CAF, Haute-Garonne)

« Je souhaite assurer aux enfants un petit-déjeuner et au moins un repas équilibré par jour »

Atelier n°1 Les cantines scolaires à tarification sociale en milieu rural (Capendu, Aude)

Atelier n°2 Les petits déjeuners dans les écoles des QPV – quartiers de la politique de la ville et ZRR – zones de revitalisation rurale – (Tarbes, Hautes-Pyrénées)

« Je souhaite rompre l'isolement des familles dans les QPV »

Atelier n°3 Objectif : un centre social par QPV (Sète, Hérault)

« Je souhaite accompagner les jeunes dans la construction de leur avenir »

Atelier n°4 Orienter les jeunes non scolarisés de 16-18 ans vers « l'obligation de formation » (Toulouse, Haute-Garonne)

Atelier n°5 Les points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), pour une aide et une orientation inconditionnelle, gratuite et confidentielle aux 12-25 ans (Pamiers, Ariège)

Table Ronde II Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes : retour d'expériences du Tarn (préfète du Tarn)

Atelier n°6 La mise en œuvre d'une solution d'Habitat Jeunes, un accompagnement au développement des territoires (Labège, Haute-Garonne)

« Je souhaite améliorer l'accès aux droits »

Atelier n°7 Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile (Grand-Cahors, Lot)

Table Ronde III Contrats locaux de santé et inégalités sociales de santé (ARS, régional)

- Atelier n°8** La prévention et la lutte contre le surendettement : les points conseil budget (Agde, Hérault)
- Atelier n°9** Lutte contre les violences intra-familiales : une dynamique territoriale intégrée (Lafrançaise et Montech, Tarn-et-Garonne)
- Atelier n°10** Le Défenseur des droits : un dispositif unique de protection des droits et libertés (DDD, régional)
- Table-ronde IV** Permettre l'inclusion numérique pour tous (Auch, Gers)
- Atelier n°11** Favoriser l'accès à la culture de tous les jeunes (Montpellier, Hérault)
- Atelier n°12** Une agence immobilière à vocation sociale (AIVS), un outil d'insertion dans le logement pour vos jeunes et moins jeunes (Tarbes, Hautes-Pyrénées)
- Atelier partenaire** Webinaire (Andes) : comment créer une épicerie solidaire fixe ou itinérante ?

« Je souhaite faciliter l'accès à l'emploi de tous »

- Atelier n°13** La mobilité solidaire : condition d'insertion professionnelle des publics précaires au cœur des territoires (Perpignan, Pyrénées-Orientales)
- Atelier n°14** Inciter les entreprises à s'engager pour leur territoire : l'engagement des clubs d'entreprise dans des actions inclusives au bénéfice des publics éloignés de l'emploi (Villefranche de Rouergue, Aveyron)
- Atelier n°15** Accès à l'emploi de tous grâce aux chantiers d'insertion (Molières-sur-Cèze, Gard)
- Atelier n°16** Démarche globale d'accès aux droits des saisonniers : l'exemple de Lourdes (Hautes-Pyrénées)

« Je souhaite œuvrer à la cohésion / structuration de mon territoire »

- Atelier n°17** En milieu très rural, un espace ouvert et polyvalent pour accueillir et accompagner les plus fragiles (Langogne, Lozère)
- Atelier n°18** Quels avantages attendre de la structuration des CCAS en unions départementales ? (UNCCAS, régional)

Le mot du préfet de région



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesdames et messieurs les élus,

En 2019, les trois premières conférences s'étaient tenues à Toulouse, Montpellier et Perpignan. Depuis lors la stratégie a continué à se déployer dans l'ensemble des départements et des territoires de notre vaste région. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que ce soient majoritairement des élus locaux, qui eux-mêmes ont porté, avec succès, des actions soutenues et financées par l'Etat, qui viennent aujourd'hui vous en parler. Car j'estime que rien ne vaut le témoignage d'un élu auprès d'autres élus. Mon ambition est que vous puissiez vous approprier les actions qui vous sont proposées dans ces ateliers et tables-rondes et que la stratégie de lutte contre la pauvreté continue de se diffuser dans toutes les communes et toutes les intercommunalités.

Il peut s'agir d'actions à dupliquer, comme les « crèches à vocation d'insertion professionnelle », comme les « cantines à tarification sociale en milieu rural » ou les « centres sociaux dans les quartiers de la politique de la ville ». Ces actions sont largement financées par l'Etat et vous aurez toutes les informations utiles au cours des ateliers et tables-rondes. Il peut s'agir, aussi, de dispositifs vers lesquels orienter certains publics précaires ou fragiles, comme les « points accueil écoute jeunes » ou le dispositif « un jeune une solution ». En effet, vous recevez dans vos services et dans vos permanences un nombre important de personnes qui s'adressent à vous dans la complexité de notre système social : des solutions nouvelles existent, concrètes et opérationnelles, et j'ai besoin de vous pour les faire connaître, car vous êtes souvent le premier et le dernier recours de ces publics.

Je vous sais mobilisés et je vous en remercie. Votre inscription à ces ateliers et tables-rondes en témoigne. Je souhaite que cette participation soit suivie d'une traduction concrète et rapide dans un vaste élan de mobilisation dont nous allons maintenant vous présenter des outils pratiques qui fonctionnent et donnent des résultats.

Mesdames et messieurs les maires et adjoints aux maires, les élus des CCAS, les présidents de communautés de communes et communautés d'agglomérations, mais je sais que nous avons aussi des élus nationaux, régionaux et départementaux inscrits à ces ateliers et tables-rondes que je salue, je vous souhaite, à toutes et tous, une après-midi instructive et vivifiante.

Etienne GUYOT

Introduction

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a pour ambition de mobiliser l'ensemble des acteurs dans le respect des compétences de chacun et de renforcer la **coopération au service des plus pauvres**.

Cette stratégie noue des partenariats dynamiques, conventionnels ou non, en particulier avec les collectivités territoriales. Ainsi, des conventions ont été conclues avec **les 13 départements** dès 2019 et **les métropoles de Toulouse, Montpellier et Perpignan**. Avec **la région Occitanie**, il convient de citer une coopération fructueuse en matière d'obligation de formation des jeunes non scolarisés de 16 à 18 ans, obligation légale nouvelle depuis septembre 2020.

Pour leur part, **les communes, les CCAS et les intercommunalités ont un rôle essentiel**, comme elles l'ont encore montré durant la crise sanitaire. Non seulement parce qu'elles constituent bien souvent la première porte d'entrée de la demande sociale de proximité et d'urgence, mais aussi parce que, du fait de leurs compétences, elles peuvent intégrer la prévention et la lutte contre la pauvreté dans leurs actions, en faire une priorité et contribuer à innover par l'expérimentation.

Pour faire face aux situations de pauvreté qui sont multiples, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté met à la main des élus locaux de proximité, cible de la présente conférence régionale, une **palette d'interventions diversifiées**. Elle propose aussi de **solutions partenariales, des leviers pour agir**, afin de répondre plus complètement aux besoins des plus vulnérables.

Ce **guide à destination des maires, des présidents de CCAS, des présidents de communautés de communes et d'agglomération et de leurs adjoints et vice-présidents en charge des thématiques couvertes**, a été conçu pour rendre lisibles et accessibles les mesures de lutte contre la pauvreté.

Ce guide, à l'appui des ateliers et tables-rondes, se veut pratique. Il rend compte d'**expériences déjà conduites par des élus locaux de la région**, qui rendront compte de leur action aux participants intéressés. Ainsi, il est apparu qu'il était pertinent que ce soient **des élus qui parlent aux élus pour promouvoir les actions de la stratégie**.

Les ateliers se tiendront deux fois de suite, pour permettre aux élus inscrits de participer s'ils le souhaitent à deux ateliers différents dans l'après-midi du 7 juillet. Cette conférence décentralisée vise à permettre aux élus locaux de s'approprier les outils concrets de lutte contre la pauvreté et de mettre en œuvre les actions qui les intéressent prioritairement dans leur propre collectivité.

Ce guide des élus a été diffusé en **coopération avec l'union régionale des associations des maires d'Occitanie, l'association des maires ruraux et l'association des communautés de France, l'union nationale des CCAS**. Qu'elles en soient remerciées.



Le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de région

Eric PÉLISSON

Déroulé de la conférence régionale

Planning du 07 juillet 2021

14h – 16h

13h45 → Ouverture des connexions des participants

14h00 → Discours d'ouverture par le préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, Monsieur Étienne Guyot.

Ateliers

14h05 → Lancement de la première session des ateliers

14h55 → Fin de la première session des ateliers

15h00 → Lancement de la seconde session des ateliers

15h50 → Fin des ateliers

Tables-rondes

14h05 → Lancement des tables-rondes

15h50 → Fin des tables-rondes

Informations pratiques

Public cible

Cette conférence régionale, sous forme d'ateliers et tables-rondes, uniquement en visioconférence, est destinée aux élus locaux, qui peuvent s'inscrire dès à présent : maires et adjoints, élus des CCAS, présidents et vice-présidents des intercommunalités (communautés de communes et d'agglomération, syndicats intercommunaux).

Les élus nationaux, régionaux, départementaux et métropolitains sont les bienvenus.

Les autres publics ne pourront s'inscrire que dans la mesure où il restera des places disponibles, il leur est demandé d'attendre le lundi 5 juillet pour ce faire. Une information sera mise en ligne sur : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Actualites/La-strategie-de-lutte-contre-la-pauvrete-continue-de-se-deployer-dans-l-ensemble-des-territoires>

Choix entre tables-rondes et ateliers

Il vous est possible de vous inscrire à une table ronde ou à un voire deux ateliers successifs. Les thématiques se veulent adaptées aux spécificités des divers départements que constitue l'Occitanie. Les thématiques qui vous sont proposées ont pour but de valoriser les bonnes pratiques déjà mises en œuvre et de les étendre à l'ensemble de la région.

Ces dispositifs vous seront présentés par un élu les ayant expérimentés et un technicien en mesure de répondre à vos questions pratiques.

Modalités d'inscription et réception du lien de la visioconférence

Pour participer à cet événement, les inscriptions sont accessibles sur la plateforme Eventbrite. Lien d'inscription : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-conference-regionale-occitanie-de-lutte-contre-la-pauvrete-161424120891>

Ouverture des inscriptions du lundi 28 juin 18h au mercredi 7 juillet à midi.

Ces ateliers et TR seront interactifs et laisseront une place conséquente aux échanges avec les participants.

Une fois l'inscription réalisée, vous recevrez une confirmation par mail, puis la veille de la conférence régionale le lien de la visioconférence retenue. Si vous êtes inscrit à deux ateliers, l'un à 14h, l'autre à 15h, vous recevrez deux mails avec chacun un lien. Surveillez vos spams si vous ne les avez pas reçus la veille ou appelez le numéro vert (voir ci-dessous).

Ces informations seront accompagnées d'une fiche technique pour l'utilisation des supports de visioconférence (sessions Teams ou Webex).

Enfin, un numéro vert sera à votre disposition **à compter du mercredi 07 juillet à 9h** pour pouvoir répondre à toutes les difficultés techniques que vous pourriez rencontrer (pas d'image, pas de son...) :

05 34 45 36 39

Bonnes pratiques à respecter pour le bon déroulement de la conférence régionale :

- Se connecter à l'avance, dès 13h45 pour vérifier le bon fonctionnement du son et de l'image.
- Poser ses questions dans le « chat » en priorité
- Couper votre micro sauf lorsque le modérateur vous donne la parole après que vous lui ayez demandé en « levant la main ». Rédiger un message via le « chat » (espace de discussion) lorsque le nombre de participants ne permet pas que chacun prenne la parole.

« Je souhaite augmenter le nombre de places en crèches et améliorer l'accueil des enfants des familles défavorisées »

Table-ronde I → La politique petite enfance : un levier déterminant pour prévenir et lutter contre la pauvreté (CAF, Haute-Garonne)

La politique en faveur de la petite enfance se caractérise par une pluralité d'interventions et d'acteurs participant chacun à la construction d'une politique au service des enfants et des familles.

Les collectivités, l'Etat en passant par les organismes de sécurité sociale, les associations et les entreprises concourent par leurs dispositifs à soutenir les familles dans la prise en charge du coût de la petite enfance, au financement des structures, ainsi qu'à l'orientation des publics.

Les collectivités locales sont un acteur essentiel du développement croissant des services aux familles, d'accompagnement des professionnels et de développement des politiques en faveur de la parentalité.

Cette table-ronde visera à illustrer concrètement comment accompagner les interventions des collectivités et du secteur associatif dans le développement de leurs politiques de la petite enfance et la prévention et la lutte contre la pauvreté.

Animateur :

- **Rémi Ghezzi** – sous-directeur en charge de la Direction Service aux Partenaires de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne

Participants :

- **Laurence Katzenmayer** – adjointe au Maire de la Ville de Toulouse en charge de la petite enfance

- **Stéphane Jaffret** – responsable de l'animation territoriale pour l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)

- **Jany Schmitz** – directrice générale adjointe de la Communauté de Communes de Cœur de Garonne en charge des projets transversaux

- **Florence Cottineau** – conseillère technique en charge de la Petite enfance pour l'accueil collectif au sein de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne

Pour aller plus loin :

Site internet public : [Bonus « Mixité »](#) et [bonus « Territoire »](#) et <https://www.caf.fr/partenaires>

N'hésitez pas à contacter la Caisse d'allocations familiales (CAF) de votre département



« Je souhaite soutenir les familles en difficulté et assurer aux enfants au moins un repas équilibré par jour »

Atelier n°1 Les cantines scolaires à tarification sociale en milieu rural (Capendu, Aude)

Depuis 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée sur trois ans aux communes rurales de moins de 10.000 habitants défavorisées, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

La mesure est applicable pour les collectivités suivantes ayant la compétence de restauration scolaire : les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (ci-après DSR) ; les regroupements pédagogiques intercommunaux et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI et syndicats intercommunaux) dont au moins les 2/3 de la population sont domiciliés dans des communes éligibles à la DSR Péréquation.

Pour en bénéficier c'est très simple, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) assure l'instruction des dossiers et le paiement de l'aide de l'Etat.

Le maire de la commune de Capendu (Aude) partagera son expérience.

Animateurs :

- **Claude Busto**, maire de Capendu
- **Léa Boissenot**, stagiaire de l'ENA auprès du préfet de l'Aude

Pour aller plus loin :

Délibération en conseil municipal instaurant au moins 3 tranches tarifaires distinctes dont au moins une inférieure à un euro, pour laquelle l'Etat offre une **prise en charge de 3 € par repas servi**.

Inscription et demandes de remboursement de la commune ou EPCI sur le site de l'Agence de services et de paiement (ASP).

Contactez l'Agence de services et de paiement (ASP) :

Tel 05 49 37 56 30 ou aidecantinescolaire@asp-public.fr

<https://www.asp-public.fr/tarification-sociale-des-cantines-scolaires>



Atelier n°2 → Les petits déjeuners dans les écoles des QPV – quartiers de la politique de la ville et ZRR – zones de revitalisation rurale – (Tarbes, Hautes-Pyrénées)

Le repas est un moment privilégié d'apprentissage en famille ou à l'école. Les menus équilibrés des restaurants scolaires aident les élèves à acquérir de bonnes habitudes alimentaires. L'éducation à l'alimentation et au goût intervient en classe tout au long de la scolarité. Les enseignants contribuent à l'acquisition des bonnes habitudes alimentaires et jouent donc un rôle clé pour apprendre aux élèves les règles d'un bon comportement alimentaire et leur faire connaître les effets de l'alimentation sur la santé.

Tous les professeurs peuvent conduire un ensemble de projets d'éducation à l'alimentation en lien avec les programmes d'enseignement et les autres acteurs intervenant au sein de l'établissement scolaire. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du parcours éducatif de santé.

Ce dispositif doit également participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Cet atelier vous propose un zoom sur les petits déjeuners éducatifs organisés par la ville de Tarbes.

Animateurs :

- **Gilles Craspay**, conseiller départemental, adjoint au maire de Tarbes, éducation, jeunesse, enseignement supérieur et restauration collective
- **Thierry Aumage**, inspecteur d'académie, directeur académique des Hautes-Pyrénées

Pour aller plus loin :

Offrir régulièrement un petit déjeuner aux élèves des **écoles publiques de territoires prioritaires (REP, REP+, territoires ruraux)**, prioritairement en maternelles, CP et CE1 pour qu'ils ne démarrent pas la journée le ventre vide et pour favoriser les apprentissages, tout en les sensibilisant sur l'équilibre alimentaire et la lutte contre le gaspillage.

Soutien financier de l'Etat : **1,30 € par petit-déjeuner.**

Contactez la DSDEN de votre département ou l'inspecteur (IEN) de votre circonscription

Site internet public : [les petits déjeuners éducatifs](#)



« Je souhaite rompre l'isolement des familles dans les QPV »

Atelier n°3 → Objectif : un centre social par QPV – quartier prioritaire de la politique de la ville (Sète, Hérault)

La stratégie de lutte contre la pauvreté prévoit qu'il y ait un centre social dans chacun des 105 quartiers de la politique de la ville en Occitanie. À ce jour, une trentaine de quartiers ne bénéficient pas encore de centre social ou d'espace de vie sociale.

De statut majoritairement associatif voire municipal, un centre social vise à rompre l'isolement des familles dans les quartiers politique de la ville, leur offrir de nouveaux services : accueil du jeune enfant, soutien à la parentalité, insertion numérique, accompagnement sociolinguistique, promotion de la vie associative, accès aux droits sociaux. Les projets de centres sociaux sont construits avec les habitants et évoluent en fonction de leurs besoins. Un centre social permet un maillage des initiatives associatives, qui facilite l'orientation et l'accompagnement social des habitants.

Géré par le CCAS, le centre social de Sète s'inscrit dans les politiques publiques mises en œuvre dans les QPV telles que l'ANRU et le contrat de ville. Le centre social de la Ville de Sète est un acteur essentiel dans les deux quartiers prioritaires, au plus près de la vie des habitants et de leurs besoins. L'expérience du Centre Social de Sète, son évolution récente et ses projets illustrent la dynamique que cette structure apporte dans son quartier.

La ville de Sète et le CCAS, par le biais du centre social, renforcent leur politique sociale en ciblant particulièrement les jeunes et les familles vivant en QPV. La CAF de l'Hérault et la Ville de Sète animent cet atelier afin de présenter les impacts positifs d'un tel dispositif pour les habitants.

Animateurs :

- **Jocelyne Gizardin**, Adjointe au Maire de Sète, pôle ville solidarité
- **Ahmed Zeghari**, Directeur du Centre social de la Ville de Sète
- **Marion Delort**, Conseillère technique, animation de la vie sociale (CAF 34)

Pour aller plus loin :

Des financements des CAF peuvent être mobilisés pour créer des centres sociaux (ou espaces de vie sociale), couvrant 80 % des dépenses engagées par la commune. Il existe aussi des financements spécifiques de crédits de la politique de la ville (Etat).

Objectif de déploiement des centres sociaux dans les QPV



ville de **sète**



CCAS de **sète**



« Je souhaite accompagner les jeunes dans la construction de leur avenir »

Atelier n°4 → Orienter les jeunes non scolarisés de 16-18 ans vers « l'obligation de formation » (Toulouse, Haute-Garonne)

La loi pour une école de la confiance a institué une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. L'obligation est remplie quand le jeune âgé poursuit sa scolarité, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou encore lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Les élus de terrain, les maires ruraux notamment, sont souvent les mieux informés de la situation des jeunes qui rencontrent le plus de difficultés pour s'insérer dans la société et sur le marché du travail, du fait de leur déscolarisation. Les proches quant à eux sont souvent démunis et ne savent pas vers qui se tourner pour réenclencher un parcours.

En partenariat avec les autres acteurs, les élus peuvent contribuer à apporter des solutions à ces jeunes et notamment prendre contact avec le chef d'établissement du jeune concerné, la mission locale ou le centre d'information et d'orientation (CIO).

En Occitanie, plus de 4 000 jeunes de 16 à 18 ans ont quitté l'école, sans emploi, ni formation, ni alternance. L'objectif de cet atelier est d'apporter des témoignages et des solutions concrètes pouvant être mises en place avec votre mission locale de proximité. La mission locale de la Haute-Garonne témoignera de son expérience depuis la mise en place de cette obligation de formation.

Animateurs :

- **Sabine Geil-Gomez**, Maire de Pechbonnieu, Conseillère départementale, Présidente de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, présidente de la mission locale de Haute-Garonne
- **Nadège Carrel**, directrice de la mission locale de Haute-Garonne

Pour aller plus loin :

[Site national : Obligation de formation](#)

Numéro vert : 0 800 122 500



Atelier n°5 → Les points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), pour une aide et une orientation inconditionnelle, gratuite et confidentielle aux 12-25 ans (Pamiers, Ariège)

Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ) sont des dispositifs d'accueil inconditionnel, gratuit et anonyme qui accompagnent les adolescents et jeunes majeurs de 12 à 25 ans en situation sociale, psychologique, ou scolaire/professionnelle difficile.

Les PAEJ offrent un service d'accueil et de proximité, d'écoute, de soutien, d'orientation, de sensibilisation et de médiation. Ils sont en outre un lieu ressource pour toutes les thématiques liées à l'adolescence et au jeune adulte.

Dans notre région il existe 20 PAEJ c'est-à-dire au moins un par département.

Le PAEJ de Pamiers rayonne sur l'ensemble du département depuis 2020 avec des permanences itinérantes.

En sus de son action de soutien individuel, il conduit des actions collectives de prévention des situations de rupture et des conduites à risque.

Il conduit un travail en partenariat avec les acteurs locaux, co-construit des projets, procède à des orientations mutuelles et conduit un travail en réseau.

Animateurs :

- **Jean-David Bigué**, directeur du Bureau Information Jeunesse de l'Ariège, représentant le président du BIJ
- **Amélie Bertin**, Psychologue du PAEJ de Pamiers

Pour en savoir plus

[Site national : points accueil écoute jeunes](#)

[Carte des PAEJ](#)



Table-ronde II → Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes : retours d'expériences du Tarn (Albi, Tarn)

Les jeunes, diplômés, peu qualifiés ou en décrochage, sont une des premières victimes de la crise que traverse la France, inédite de par son ampleur et sa nature. Le plan « 1 jeune 1 solution » a vocation à proposer un panel de mesures destinées à protéger les jeunes et apporter une réponse adaptée aux attentes et besoins de chacun.

Il s'agit d'un plan systémique dans le sens où il aborde un large éventail de solutions, d'un plan massif dans son investissement financier (plus de 7 milliards d'€ au plan national). Enfin, le plan est le fruit d'une concertation entre l'ensemble des acteurs institutionnels compétents sur les thématiques d'accès à l'emploi, d'accompagnement social et professionnel et d'accès à la formation et les acteurs des secteurs impliqués (entreprises, partenaires sociaux).

Pour déployer ce plan, l'État dans le département avec l'ensemble des partenaires de cette politique, s'engagent dans des démarches « aller vers » l'utilisateur et de repérage des opportunités comme des difficultés avec les élus locaux. Le renforcement et la promotion d'actions concrètes sont la clé du succès du plan « un jeune, une solution ». Cela suppose un travail de terrain dans lequel les maires ont un rôle essentiel à jouer.

Animatrice :

- **Catherine Ferrier**, Préfète du Tarn

Intervenants :

- **Michel Laborie**, Secrétaire Général de la Préfecture
- **Eric Piecko**, Directeur Adjoint DDETSPP Tarn
- **Frédéric Leclerc**, Chef de service adjoint au responsable de pôle DREETS
- **Julie Paucot**, Directrice MJC Graulhet (Maison des Jeunes et de la Culture)
- **Marie-Christine Lepinay**, Adjointe au Maire de Graulhet, en charge de l'Éducation et politique de la ville

Pour aller plus loin :

[Plan un jeune une solution](#)



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



#1jeune1solution



Atelier n°6 → La mise en œuvre d'une solution d'Habitat Jeunes, un accompagnement au développement des territoires (Labège, Haute-Garonne)

Les jeunes sont particulièrement touchés par les difficultés conjointes d'accès à l'emploi et au logement en raison des spécificités liées à leur mobilité, à l'alternance de leurs cursus et à la précarité de leurs ressources. L'absence ou l'insuffisance de logements adaptés à leur situation peut représenter un obstacle à l'accès à une formation et à l'entrée dans la vie active.

Les élus locaux peuvent agir efficacement pour relever l'enjeu du logement des jeunes, un élément fort de l'attractivité territoriale, du développement économique, de la cohésion sociale et de l'insertion professionnelle.

Pour répondre à ces enjeux, l'Union Régionale Habitat Jeunes accompagne les collectivités territoriales, les acteurs publics, privés et associatifs de la jeunesse, du logement, de la formation et de l'insertion dans le développement de solutions logements adaptées à la diversité des situations de jeunesse et à chaque territoire, aussi bien ruraux qu'urbains.

Une présentation du développement de la résidence Habitat Jeunes sur la commune de Labège permettra d'illustrer une solution logement qui répond aux besoins des jeunes du territoire.

Intervenants :

- **Laurent Cherubin**, maire de Labège
- **Emilie Taberly**, Déléguée Régionale de l'URHAJ Occitanie (Union Régionale Habitat Jeunes)

Pour aller plus loin :

URHAJ Occitanie : <https://www.habitatjeunesoccitanie.org/>

Foyers jeunes travailleurs sur le [site service-public.fr](http://site.service-public.fr)

Financement du logement social : site logement.gouv.fr

« Je souhaite améliorer l'accès aux droits »

Atelier n°7 → Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile (Grand Cahors, Lot)

Les communes et leurs centres communaux d'action sociale jouent un rôle déterminant pour **faciliter l'accès aux droits des administrés**, identifier et aller vers ceux qui en ont le plus besoin et lutter contre le non recours.

Avec le déploiement de lieux d'accueil social inconditionnel accessibles pour tous en moins de 30 minutes, notamment au sein des **CCAS** et des **Espaces France Services** dans chaque canton d'ici 2022, prioritairement dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales, l'État soutient les initiatives de terrain qui permettent de mieux accompagner les publics les plus fragiles.

Bien plus qu'un bus ! Le Bus France Services du Grand Cahors sillonne les communes de l'agglomération et permet un véritable accès aux droits pour les habitants les plus éloignés des démarches administratives et numériques. À son bord, un binôme d'agents accueille le public : une animatrice généraliste et une conseillère en économie sociale et familiale.

Ce Bus, initialement prévu sur la zone rurale de l'agglomération, intervient aussi en zone urbaine depuis un an en partenariat étroit avec les centres sociaux. Cela permet d'accompagner un public très vulnérable qui bien qu'habitant une ville-préfecture (Cahors) connaît des difficultés importantes d'accès aux droits.

Ce projet est porté par le Grand Cahors en lien étroit avec l'UDAF du Lot.

Intervenants :

- **Jean-Albert Reix**, Vice-président du Grand Cahors et Maire de Lherm
- **Stéphanie Ravera**, Directrice habitat et politique de la ville
- **Claire Vonarb**, animatrice du Bus France Services

Pour aller plus loin :

Site internet public [France Services](#)

Site internet public [mes droits sociaux](#)



Table-ronde III → Contrats locaux de santé et inégalités sociales de santé (ARS, régional)

Le Contrat Local de Santé (CLS) se traduit par la rencontre d'une volonté commune entre :

- Les élus locaux qui déclinent leur politique de santé sur leur territoire en fonction des enjeux de celui-ci;
- L'Agence régionale de santé (ARS) qui a fait du CLS un outil privilégié de déclinaison de son Projet Régional de Santé.

Le CLS associe les acteurs institutionnels et les acteurs du territoire au service d'une ambition commune de mieux répondre aux besoins des personnes. Son objectif est de susciter des partenariats opérationnels plus efficaces, autour d'un projet commun, inscrits dans la durée, pour une véritable synergie d'action de santé au profit de la population.

En ce sens, le CLS participe à la lutte contre les inégalités sociales de santé qui se définissent comme les différences d'état de santé potentiellement évitables entre individus ou groupe d'individus, liées à différents facteurs sociaux .

L'objectif de la table ronde est de définir les contours du CLS et son articulation avec la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Animateur :

- **Laurent Poquet**, délégué régional à la lutte contre les inégalités de santé, ARS Occitanie avec la participation d'**Evangeline Bonnerot**, chargée de mission contrats locaux de santé (CLS) et conseils locaux de santé mentale (CLSM), ARS Occitanie et **Jeanne Blanc-Février**, chargée de mission Lutte contre les Inégalités Sociales de Santé, ARS Occitanie.

Intervenants :

- **Aurelie Bonche**, directrice de la CPAM du Lot
- **Thierry Chartroux**, vice-président de la Communauté de communes de Cauvaldor et maire de la commune de Thégra (Lot)
- **Jean-François Soto**, maire de Gignac, président du Pays Cœur d'Hérault (34)
- **Arnaud Simion**, conseiller départemental et 1er adjoint à la Maire de Colomiers (31)

Pour aller plus loin :

Site internet du ministère de la santé : [Présentation des contrats locaux de santé](#)

Site internet de la Gazette des communes : [Elaborer un CLS en 8 étapes](#)

Site internet de l'ARS Occitanie : [les contrats locaux de santé CLS](#)



Atelier n°8 → La prévention et la lutte contre le surendettement : les points conseil budget (Agde, Hérault)

Le manque de ressources ne permet pas à tous de pouvoir répondre à ses besoins essentiels et de s'insérer socialement. Cette situation peut entraîner une rupture avec l'environnement, l'exclusion du logement, etc. L'État a voulu prioriser au cœur de sa politique sociale l'éducation financière, en mettant en place dès janvier 2016 une labellisation de « Points Conseils Budget ».

Les points conseil budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et prévenir le surendettement : il en existe actuellement 32 en Occitanie et 16 autres sont prévus au cours de l'année 2021.

Le PCB a pour vocation de recevoir toutes personnes rencontrant des difficultés budgétaires mais également souhaitant réaliser un projet. L'objectif étant de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire, et ainsi lutter contre les exclusions, favoriser l'inclusion sociale et bancaire, et réduire les coûts financiers des aides. De statut associatif ou public (municipalité, CCAS, conseil départemental...), le PCB est soutenu par un partenariat large (État, Banque de France, établissements bancaires et de crédit, ainsi que l'ANSA au niveau national en appui et des associations par exemple de microcrédit).

Dans le cadre de sa politique sociale, le CCAS d'Agde a créé un PCB dès 2016 répondant ainsi à une vraie politique de prévention et de développement social local. Dans l'Hérault les PCB travaillent en commun et mutualisent leurs compétences au service des usagers.

Intervenants :

- **Sylviane Peyret**, vice-présidente du CCAS
- **Stéphanie Barrau**, animatrice du PCB d'Agde

Pour aller plus loin :

Les centres communaux d'action sociale, par exemple, peuvent aider à prévenir ou surmonter les situations de surendettement en informant les usagers de l'existence des points conseil budget, ou éventuellement en accueillir un en leur sein dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt pour la labellisation PCB. L'Etat verse **une subvention annuelle de 15 000€ par structure pendant 3 ans**.

Contact : direction départementale de la cohésion sociale (DDETS) de votre département

<https://www.mesquestionsdargent.fr/intervenants-sociaux-et-pcb/point-conseil-budget#>

[Carte des PCB existants](#)

[Appel à manifestation d'intérêt pour la labellisation de PCB en 2021 en Occitanie](#)



Atelier n°9 → Lutte contre les violences intra-familiales : une dynamique territoriale intégrée (Lafrançaise et Montech, Tarn-et-Garonne)

Apporter des réponses en milieu urbain comme rural, co-construire des dispositifs adaptés et assurer leur pérennité dans un cadre d'objectifs et d'évaluation partagés est un enjeu de territoire en ce qui concerne les violences intra-familiales.

Pour y répondre les intercommunalités sont un échelon pertinent à la coordination des réponses aux violences intra familiales. Ainsi, des coopérations Etat / Collectivités peuvent être mises en place comme dans le Tarn-et-Garonne où des communes rurales proposent un réseau de logements temporaires dédié aux victimes de violences et leurs enfants.

Les élus locaux se demandent souvent comment ne plus rester seul face aux situations d'urgence qu'ils connaissent, de quelles aides disposer, quelles collaborations utiles nouer, comment contribuer à lutter contre ce phénomène des violences intrafamiliales.

Autant de questions auxquelles les élus de Tarn-et-Garonne répondront dans cet atelier.

Intervenants :

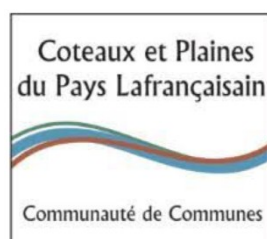
- **Jacques Moignard**, Maire de Montech
- **Thierry Delbreil**, Président de la communauté de communes du pays Lafrançaisain
- **Brigitte Lamouri**, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDFE)

Pour aller plus loin :

Site internet du [ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

Contactez votre déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (préfecture)

Site internet du Réseau régional du [CIDFF centre d'information des femmes et des familles](#)



Atelier n°10 → Le Défenseur des droits : un dispositif unique de protection des droits et libertés (DDD, régional)

Autorité administrative indépendante de rang constitutionnel créée en 2011, le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés en France.

En 2020, l'institution a reçu plus de 95 000 saisines. La majorité de ces saisines porte sur des litiges en droit de la protection sociale, en droit routier et en droit des étrangers pour lesquels les élus peuvent également être interpellés par leurs administrés et se sentir démunis.

L'atelier a ainsi pour objectif de faire connaître le rôle, les pouvoirs, les domaines de compétences et les différents moyens de saisir l'institution afin de faciliter la collaboration entre les élus et le Défenseur des droits et, ainsi, de faire progresser conjointement l'accès aux droits de toutes et de tous.

Intervenant :

- **Romain Blanchard**, Chef du pôle régional Occitanie, Défenseur des droits

Pour aller plus loin :

Site internet du [Défenseur des Droits](#)

Contact services du défenseur des droits : **09 69 39 00 00**

Contact du délégué le plus proche de chez vous : [recherche par département](#)



Table-ronde IV → Permettre l'inclusion numérique pour tous (Auch, Gers)

Aujourd'hui, 13 millions de Français se disent éloignés du numérique. L'ambition du Gouvernement est de collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante, inclusive et humaine afin de garantir l'accès de tous aux services publics

En 2021, la régie de quartier Gers Solidaire renforce ses actions autour du numérique. Les salariés en parcours d'insertion à la régie bénéficient depuis 2019 d'ateliers d'accès au numérique favorisant l'accès aux droits dans le cadre du plan départemental d'insertion (PDI).

Avec le recrutement d'un conseiller numérique France Services, l'espace numérique ouvert à tous les habitants se structure autour du développement du lien social, avec pour objectif de lutter contre les inégalités et faciliter l'accès aux droits via les E-démarches. Ainsi, cet espace numérique noue des partenariats avec diverses structures lui permettant d'amplifier sa démarche de lutte contre la fracture numérique.

Animateur :

- **René Ortega**, Directeur du Groupement d'Intérêt Public Gers Solidaire

Intervenants :

- **Romain Gabrielli**, Directeur de Gers Numérique
- **Christophe Loizon**, Directeur de l'Atelier Gersoises d'innovation et d'Insertion (AG2I)
- **Florence Commelin**, Responsable de l'action sociale à Caf32
- **Christine Farnos Grenier**, Directrice du centre social Arcolan
- **Isabelle Labart**, Directrice de la régie du Garros

Pour aller plus loin :

Site internet public : [Numérique du quotidien](#)

Site internet public : [conseillers numériques](#)

Site internet public du « faire pour le compte de » : [aidantsconnect](#)



Atelier n°11 → Favoriser l'accès à la culture de tous les jeunes (Montpellier, Hérault)

Pour l'**Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie**, la démocratisation de la culture est une nécessité associée à un combat permanent contre les préjugés et les sophismes transmis de génération en génération. Sa mission de service public lui impose de produire des spectacles accessibles au plus grand nombre, de se soucier en permanence d'inviter aux spectacles ceux qui en sont éloignés, de permettre aux plus jeunes de découvrir cet univers.

Pour ce faire de nombreux moyens sont mis en place, qu'il s'agisse de proposer des concerts hors les murs, dans la Région Occitanie, de mener des actions de sensibilisation dans les quartiers prioritaires ou les zones rurales (ateliers de pratique ou de création, concerts participatifs...), auprès des populations les plus éloignées de la culture, parfois en situation de précarité ou de handicap, en travaillant avec les réseaux associatifs et les CCAS, ou d'organiser des concerts à destination des plus jeunes en temps scolaire ou en famille...

Dès que le Pass Culture a été mis en place en avant-première dans le département de l'Hérault, il rejoignait l'une des préoccupations principales de l'Opéra Orchestre : la **nécessité absolue de communiquer auprès des plus jeunes** par tous les moyens à leur disposition. Cette idée va de pair avec celle d'une présence renforcée sur les réseaux sociaux, que nous ne cessons de développer comme un magnifique outil d'incitation et de sensibilisation.

Intervenants :

- **Caroline Maby**, Cheffe de projet pour le service développement culturel et actions artistiques et pédagogique à l'Opéra de Montpellier
- **Anaïs Prat**, Chargée de développement à la DRAC Occitanie

Pour en savoir plus :

Le pass Culture permet aux jeunes de 18 ans d'avoir accès à une offre culturelle variée grâce à 300€ disponible via une application. Pendant 24 mois, il peuvent découvrir des propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Le pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture, qui en partenariat avec de acteurs du secteur – tels que des musées, théâtres ou encore librairies – proposent gratuitement via l'application des offres culturelles.

Site internet public : [lancement du pass Culture pour tous dès 18 ans en Occitanie](#)



Atelier n°12 → Une agence immobilière à vocation sociale (AIVS), un outil d'insertion dans le logement pour vos jeunes et moins jeunes (Tarbes, Hautes-Pyrénées)

L'atelier s'attachera à présenter la création, le déploiement et le fonctionnement d'une agence immobilière à vocation sociale, labellisée FAPIL, dans le département des Hautes Pyrénées. L'atelier se concentrera sur deux aspects spécifiques : dans un premier temps nous concentrerons notre description sur les outils déployés par l'agence pour accompagner les ménages modestes vers le logement autonome et les outils de sécurisation de la relation bailleurs/locataires en expliquant ce qu'est l'intermédiation locative.

Dans un deuxième temps nous développerons l'intérêt pour un territoire d'avoir un tel dispositif en terme d'efficacité d'accès au logement dans le parc privé, en terme de maintien dans le logement et en terme de mobilisation de politiques publics rendues complémentaires : le droit au logement et les opérations locales d'amélioration de l'habitat.

Intervenants :

- **Gregory Pellerin**, Directeur de l'association Atrium-FJT

Pour en savoir plus :

[Liste des associations agréées de l'intermédiation locative](#)

L'intermédiation locative n'est qu'un des supports de l'insertion par le logement

Site internet public [Logement d'abord](#)



Atelier partenaire → Webinaire (Andes) « comment créer une épicerie solidaire fixe ou itinérante ? »

Les besoins en aide alimentaire explosent sur votre territoire ? Vous cherchez à diversifier vos solutions d'accompagnement en favorisant l'autonomie et la dignité des bénéficiaires ? Découvrez le modèle responsabilisant et non stigmatisant des épiceries solidaires et plus particulièrement de celles qui vont à la rencontre des personnes isolées.

Les épiceries solidaires itinérantes sillonnent les communes rurales ou se déplacent dans certains quartiers pour lever les freins à la mobilité. Dispositif complet d'aide alimentaire et d'insertion, elles permettent à des personnes fragilisées de faire leurs courses à un prix symbolique, tout en bénéficiant d'un accompagnement social.

Dans le cadre de France Relance et avec le soutien de nos partenaires, ANDES vous accompagne dans votre projet de création d'une épicerie solidaire fixe ou itinérante ! Les frais d'accompagnement sont pris en charge et nous proposons une subvention pour les premiers investissements matériels (de 2 000 euros à 15 000 euros selon les projets).

Vous souhaitez en savoir plus sur le modèle des épiceries solidaires ? Vous êtes une association ou une collectivité et vous souhaitez créer une épicerie solidaire itinérante sur votre territoire ? Participez au webinaire que nous organisons pour découvrir nos solutions et bénéficier de notre accompagnement !

Pour en savoir plus :

[Inscription au webinaire](#)

[Site internet d'ANDES](#)



« Je souhaite faciliter l'accès à l'emploi de tous »

Atelier n°13 → La mobilité solidaire : condition d'insertion professionnelle des publics précaires au cœur des territoires (Perpignan, Pyrénées-Orientales)

L'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux. Ces difficultés sont à la fois économiques, matérielles (manque de moyens de locomotion), cognitives (accès au permis de conduire, capacité à se repérer sur un plan...) et psychosociales

Tout le monde ne peut accéder à la formation au permis de conduire, ce qui constitue un handicap pour accéder à un emploi.

L'association AFER (Association pour la Formation et l'Éducation Routières) intervient sur tout le département des PO en matière de formation et d'éducation routières, auprès de tous publics. Depuis plusieurs années, elle intervient également de manière plus spécifique auprès des publics en insertion pour des ateliers de préparation au code et au permis de conduire, dans une approche adaptée aux difficultés particulières d'apprentissage de ces publics (difficultés de compréhension, absence de maîtrise de la langue française, appréhensions face à tout apprentissage/formation ...).

Elle travaille en partenariat avec plusieurs structures œuvrant auprès des publics en insertion (CCAS, structures de l'Insertion par l'Activité Économique, Protection Judiciaire de la Jeunesse...).

En 2021, l'AFER porte un projet d'autoécole solidaire à Perpignan.

Intervenant :

- **Elisabeth Marcilly**, Directrice de l'association AFER
- **Marjorie Miralles**, Responsable de service accès au marché du travail et insertion (direction départementale de l'emploi du travail et de la solidarité, DDETS-66)

Pour aller plus loin :

Site internet public : [Volet mobilité solidaire de la stratégie de lutte contre la pauvreté](#)

Aide à la mobilité pour les jeunes : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

Aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi : page dédiée sur le [site internet de Pôle emploi](#)

Solutions de micro-crédit : <https://www.france-microcredit.org/>

Atelier n°14 → Inciter les entreprises à s'engager pour leur territoire : l'engagement des clubs d'entreprise dans des actions inclusives au bénéfice des publics éloignés de l'emploi (Villefranche de Rouergue, Aveyron)

Pour les élus, l'enjeu de ramener vers l'insertion, la formation et l'emploi les publics éloignés de l'emploi au service du développement du territoire justifie de coopérer activement avec les entreprises locales. Pour ce faire, ils peuvent les mobiliser à l'échelle du bassin de vie 'et d'habitat pour des actions structurées dans le cadre de clubs d'entreprise.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est une démarche d'entreprises, qui prennent en compte les effets de leur activité sur la société et qui s'interrogent sur leur rôle social et sociétal.

Certains clubs d'entreprises, comme le réseau FACE (Fondation Agir contre l'Exclusion) fédèrent les entreprises locales pour leur proposer un outil concret d'engagement dans leur territoire, pour lutter contre l'exclusion, la précarité et les discriminations, à travers notamment la réalisation d'actions destinées aux publics éloignés de l'emploi, aux jeunes en recherche d'orientation, aux personnes en précarité. Avec la commune de Villefranche de Rouergue, FACE Aveyron a conduit plusieurs actions de mobilisation de son réseau d'entreprises.

Intervenant :

- **Florence Serrano**, adjointe au maire de Villefranche de Rouergue, chargée de la jeunesse et du social
- **Evelyne Estripeau**, Déléguée au développement régional et aux relations territoriales de l'Aveyron à La Poste, Rodez et représentante de FACE en tant que membre du bureau de l'association.
- **Philippe Rouquié**, directeur d'Inter'emploi, Villefranche de Rouergue

Pour aller plus loin :

Site internet public : [les entreprises s'engagent !](#)

Site internet de la [Fondation agir contre l'exclusion](#)



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



FACE T
AVEYRON
R
N
Les entreprises contre l'exclusion

Atelier n°15 → Accès à l'emploi de tous grâce aux chantiers d'insertion (Molières-sur-Cèze, Gard)

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ont pour mission d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives de personnes sans emploi ..

L'association FORCE porte un ACI dans le secteur du bâtiment-second œuvre. L'association est également organisme de formation. Outre l'expérience acquise pendant la période d'emploi dans l'ACI, le salarié obtient un certificat de qualification professionnelle en qualité d'ouvrier polyvalent du bâtiment.

Ainsi, le partenariat étroit avec les entreprises couplé à un accompagnement socio-professionnel apporte des débouchés à des personnes qui étaient a priori éloignées de l'emploi.

L'ACI se déplace en fonction des chantiers, ainsi la commune de Molières sur Cèze a fait appel à l'association FOR.C.E pour réhabiliter des logements. Cette initiative permet de développer les modalités d'accès à l'emploi, de développer un parc de logements sociaux, de redynamiser d'une commune en zone rurale dans un territoire où le taux de chômage est élevé.

Molières-sur-Cèze qui se mobilise pour développer l'emploi et le logement, fait appel à ce atelier chantier d'insertion itinérant. La commune souhaiterait aller plus loin avec un projet d'acquisition/rénovation d'un bâtiment qui serait aménagé pour partie en logements sociaux, pour partie en espaces bureaux et en gîte.

Intervenant :

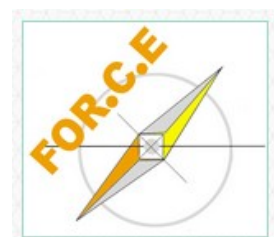
- **Florence Bouis**, Maire de Molières-sur-Cèze
- **Olivier Bertrand**, Directeur de l'association FOR.C.E

Pour aller plus loin :

Site internet public : [l'insertion par l'activité économique](#)

Site internet public : [les ateliers et chantiers d'insertion](#)

Site internet de la [DREETS Occitanie](#)



Atelier n°16 → Démarche globale d'accès aux droits des saisonniers : l'exemple de Lourdes (Hautes-Pyrénées)

La crise sanitaire a eu un impact considérable sur la ville de Lourdes qui, avec 800 000 pèlerins par an, fonctionne en économie circulaire et dépend exclusivement du tourisme culturel. Afin de faire face aux conséquences économiques et sociales de cette crise en 2020, **une feuille de route de relance du tourisme lourdaise a été élaborée**. Elle comporte 47 actions, dont 10 s'adressent directement aux saisonniers lourdaise. En particulier, l'action 16 « Accompagner les saisonniers qui sont dans la difficulté », organise la mise en place d'un guichet unique dédié aux saisonniers. L'UDAF des Hautes-Pyrénées a été chargée de créer ce dispositif et d'assurer son fonctionnement.

Dans une dynamique « d'aller vers », ce guichet unique des saisonniers vise à rapprocher les services de l'UDAF au plus près d'une population de salariés qui a été impactée, de manière très violente, par la conjoncture économique. Basé à la Maison France Service de Lourdes, lieu central et facilement repérable pour le public, il a pour principal objectif de repérer, prévenir et amortir les difficultés sociales et budgétaires rencontrées par les saisonniers de Lourdes, mais aussi ceux des vallées pyrénéennes situées à proximité, en les orientant vers les acteurs et outils de droit commun, vers le tissu associatif ou en mobilisant les outils de l'UDAF directement, tel le Point Conseil Budget.

Cet atelier vise à rendre compte de la manière dont a été construite, sur la base d'une analyse socio-économique, **une démarche de projet visant à compléter la réponse institutionnelle à la situation spécifique des saisonniers**.

Intervenant :

- **Didier Carponcin**, sous-préfet d'Argelès-Gazost
- **Thierry Lavit**, Conseiller départemental, Maire de Lourdes
- **Florent-Damien Marty**, responsable d'unité logement UDAF-65
- **Émilie Auburgan**, présidente de l'association des saisonniers

Pour aller plus loin :

Site internet de l'[UDAF-65](#)



« Je souhaite ouvrir à la cohésion de mon territoire »

Atelier n°17 → En milieu très rural, un espace ouvert et polyvalent pour accueillir et accompagner les plus fragiles (Langogne, Lozère)

L'espace « Kalipolys » porté par la Ligue de l'Enseignement a ouvert ses portes fin 2020 à Langogne et développe des interventions en travail social au titre de l'aller-vers sur l'ensemble du territoire du Haut-Allier. Ce tiers lieu financé par la DDETSPP dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, et par la commune, propose **les services classiques d'un accueil de jour**, mais se veut également **un lieu d'échanges** avec une bibliothèque, un espace de spectacle, une cuisine et un espace de restauration partagée où seront proposés des ateliers dès que les conditions sanitaires le permettront.

Dans un petit bourg, un village où chacun se connaît, il est parfois difficile de demander de l'aide par peur d'être stigmatisé. Parallèlement, l'absence de transport en commun, la disparition de certains services publics, le développement des plateformes d'appels et des interfaces numériques isolent les plus fragiles et freinent l'accès aux droits, à l'emploi ou à la formation.

L'équipe de Kalipolys, en proposant de mettre ses locaux à la disposition des acteurs culturels, sociaux, bénévoles de l'aide alimentaire, mise sur la dynamique lancée depuis plus de 7 ans par le Contrat Local de Santé porté par la Communauté de Communes pour **toucher un public dit « invisible »** mais également **promouvoir une solidarité de proximité** fondée sur l'échange au partage et la diversité.

Intervenant :

- **Rose-Marie Martin**, Adjointe au maire en charge du social, mairie de Langogne ;
- **Angelo Ciccone**, Educateur de la Ligue de l'Enseignement, Animateur KALIPOLYS ;
- **Jean-Pierre Kircher**, Président du Secours populaire Lozère ;
- **Cécile Gleyzon**, directrice adjointe et **Sandra Atge**, Cheffe de pôle Solidarités Emploi, DDETSPP Lozère

Pour aller plus loin :

Site internet public : [les entreprises s'engagent !](#)

Site internet de la [Fondation agir contre l'exclusion](#)



Atelier n°18 → Quels avantages attendre de la structuration des CCAS en unions départementales ? (UNCCAS, régional)

Établissement Public Communal Administratif, doté de la personnalité morale de droit public, lui conférant une autonomie administrative à l'égard de la commune, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif chargé de l'action sociale locale, de participer à l'instruction des demandes d'aide sociale légale, qui gère l'attribution de l'aide extra-légale facultative et anime des actions de prévention sociale.

Fondée en 1926, l'union nationale des CCAS (UNCCAS) fédère les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS-CIAS). Véritable tête de réseau, elle a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS/CIAS aux niveaux départemental, régional, national et européen.

Depuis 2002, les CCAS et CIAS ont la possibilité de constituer des Unions départementales. Interlocuteurs privilégiés de l'UNCCAS et des pouvoirs publics, ces structures bénéficient du statut associatif, ce qui leur garantit une pleine autonomie. Cette action à l'échelle départementale permet des échanges de bonnes pratiques, une visibilité et une coordination de leur réseau d'adhérents. A ce jour une soixantaine d'UDCCAS sont en activité.

Cet atelier vise en priorité à informer les élus situés dans des départements dépourvus d'union des CCAS et CIAS et intéressés à en constituer une.

Intervenants :

- **Astrid Lelièvre**, Adjointe au Maire et Vice-Présidente du CCAS de Saumur, Présidente de l'UDCCAS du Maine et Loire (49) et Administratrice de l'UNCCAS
- **Laure Berthon**, responsable nationale du réseau UNCCAS

Pour aller plus loin :

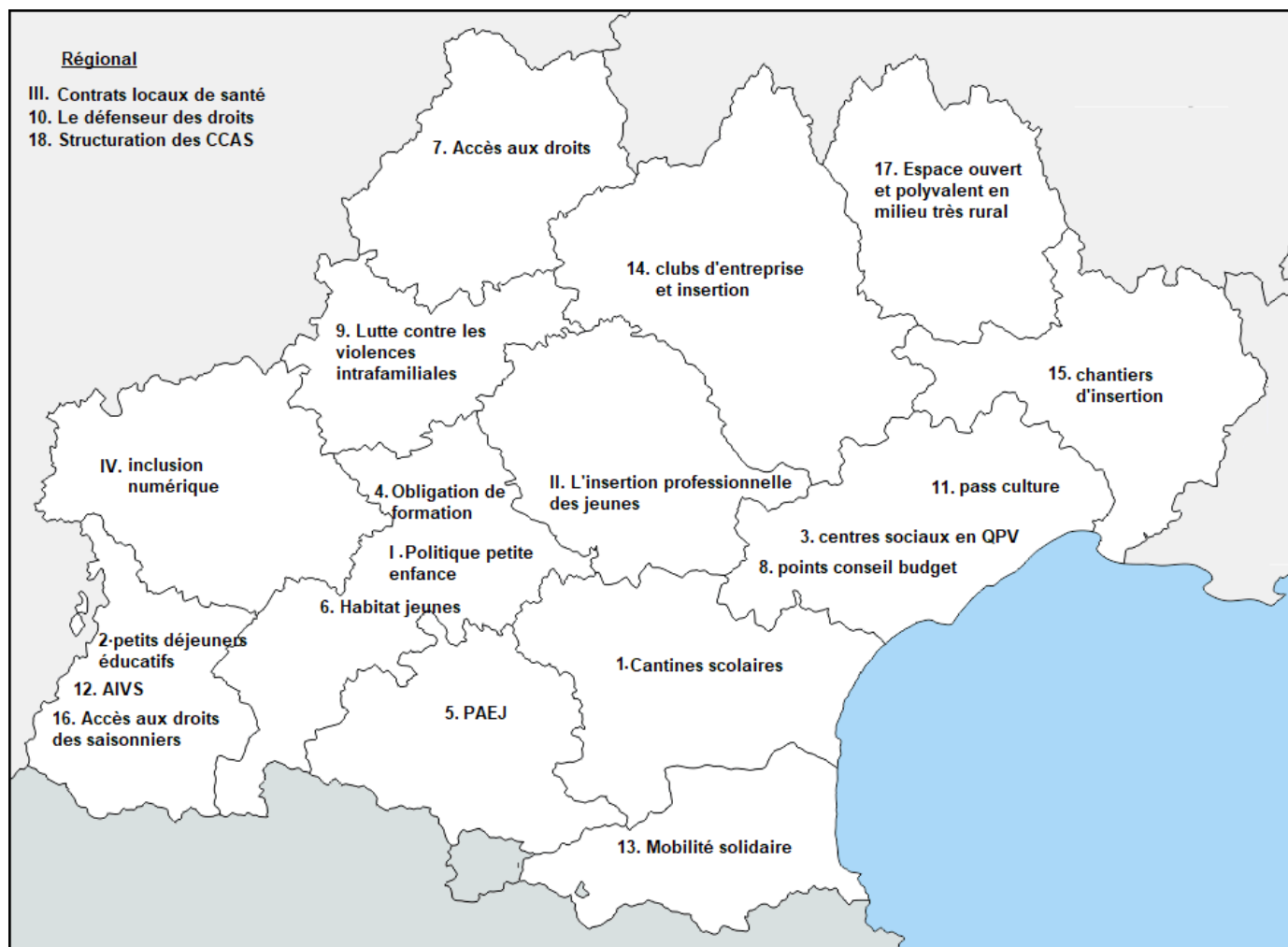
En région Occitanie, il existe 8 unions départementales de CCAS et 5 départements ne se sont pas structurés en union départementale : l'Aveyron, la Lozère, le Tarn, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

L'union nationale des CCAS (UNCCAS) propose d'accompagner les CCAS qui souhaitent se structurer en union départementale.

Site internet de l'[UNCCAS](#)



Les ateliers et tables-rondes en région



Contact :

Eric Pélisson

Commissaire à la prévention et à la
lutte contre la pauvreté auprès du
préfet de région Occitanie
eric.pelisson@occitanie.gouv.fr